

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.004

L'An deux Mille Neuf, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 février 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 février 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par M. LE GUEUT

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mme CHABANEAU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 31

Mme GRAMMATICO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 733 / AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du CD733 (avenue de Rochefort) au carrefour avec l'avenue du Docteur Schweitzer, le Conseil Général envisage l'implantation d'un giratoire.

En prévision de ce réaménagement, il semble opportun de prévoir l'enfouissement des réseaux aériens situés aux abords de ce giratoire. L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.). Le coût des travaux est estimé à 70 000 €TTC, déduction faite de la participation du S.D.E.E.R.

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil FRANCE TELECOM est confiée au S.D.E.E.R. qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira la relation et la coordination avec le service des études FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 28 janvier 2009,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue de Rochefort aux abords du projet d'aménagement du giratoire avec l'avenue du Docteur Schweitzer,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT